



Octobre 2025

Informations municipales

04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

*« Ah te voilà, avec ton manteau de couleur,
Automne, généreux Automne »*

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Municipales 2026	2
Conseil municipal	2
Permanences Rivolet Infos Accueil Numérique	2
Association Femmes Beaujolais	2
Nuisances sonores	3
Vente de gâteaux - Sou des écoles	3
Participation aux semaines du développement durable	4
Classe en 6 - Vente de saucisson et lard au gène	4
Classe en 6 - Où sont passés les conscrits ?	4
Association Hippotoufer	4
Classe en 3 - Vente de choucroute	5
ASL Les Rivoliennes - Randonnée mensuelle	5
Classe en 1 - Soirée Halloween	5
Qui suis-je?	5

Dates à retenir

02 et 16/10 : Permanences « Rivolet Accueil Infos Numérique »
11/10 : Balade – Domaine de Pierrefilant
12/10 : Vente de saucisson et lard au gène – Classe en 6
16/10 : Conseil municipal
17/10 : Vente de gâteaux – Sou des écoles
26/10 : Vente de choucroute – Classe en 3
27 au 31/10 : Stage de cirque – Association Hippotoufer
27 au 31/10 : Stages chansons et musique – Association Hippotoufer
26/10 : Randonnée mensuelle - ASL
31/10 : Soirée Halloween – Classe en 1 – salle des fêtes



MAIRIE

Secrétariat de mairie

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de Rivolet www.rivolet.fr:

- Mardi de 7h30 à 12h
- Jeudi de 16h à 19h
- Vendredi de 10h à 12h30.

Municipales 2026 : un mode de scrutin qui change pour les petites communes

Comme vous le savez certainement, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain. Petite nouveauté pour les communes de moins de 1 000 habitants, ces élections se dérouleront désormais selon un mode de scrutin de liste paritaire (loi du 21 mai 2025).

Cette harmonisation devrait favoriser la parité, mais également répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, tout en favorisant la cohésion des équipes municipales.

A l'approche des prochaines élections, il est important de rappeler que le rôle des élus locaux, souvent bénévoles, est essentiel car il permet de faire vivre la démocratie, d'améliorer le quotidien des habitants et de renforcer le lien entre tous. S'engager pour sa commune, c'est contribuer directement à son avenir.

Ce mandat qui s'achève a été pour l'équipe municipale une expérience riche et précieuse, faite de rencontres, de projets et d'engagement au service de la commune de Rivolet. Après ces années passées à vos côtés, Madame le Maire et la majorité de son conseil ont choisi de ne pas se représenter. Il est maintenant temps de laisser la place à de nouvelles énergies et à de nouvelles idées.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient s'engager pour leur commune, la municipalité reste à disposition pour échanger, partager son expérience et répondre aux questions.

Citoyennes, citoyens, osez l'engagement !

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 16 octobre à 19h30** dans la salle de réunion de la mairie de Rivolet.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives.

En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers.

C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée.

Ce mois d'octobre, les permanences auront lieu, sur rendez-vous, **le jeudi 2 octobre et le jeudi 16 octobre, de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.

Association Femmes Beaujolais

Parce qu'aujourd'hui encore l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas acquise et parce que toutes les violences faites aux femmes ne sont pas visibles, l'association Solidarité Femmes Beaujolais a été créée avec deux missions : **promouvoir l'égalité femmes / hommes, et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, en particulier dans les zones rurales.**

En France, au moment où vous lisez ces lignes, 1 femme sur 10 subit des violences psychologiques, physiques, économiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint (ou ex-conjoint). Dans tous les milieux sociaux. Dans toutes les communautés. Sur tous les territoires.

Les victimes doivent être entendues. En particulier en zone rurale où leurs problématiques sont accentuées du fait de l'éloignement des services publics et des points d'accès aux droits. Des solutions existent mais sont méconnues et peu relayées sur notre territoire.

C'est pourquoi **un accueil téléphonique est ouvert dès aujourd'hui** pour les victimes et leurs proches mais aussi pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur les missions de l'association. Appelez le **07 88 14 98 85 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.**

Nuisances sonores

La mairie reçoit de plus en plus de signalements liés aux nuisances sonores, de jour comme de nuit. Pensons à nos voisins : musique, bricolage, fêtes ou animaux peuvent vite devenir gênants s'ils sont trop bruyants.

Un peu de bon sens et de respect mutuel suffisent à préserver la qualité de vie de chacun.

La réglementation rappelle que tout bruit excessif, répété ou prolongé est interdit, et plus encore entre 22h et 7h.

Contrairement aux idées reçues, les nuisances sonores ne se produisent pas que la nuit. Plusieurs bruits émis en pleine journée peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage. Ces sons peuvent devenir des nuisances en raison de leur répétition, de leur intensité ou leur durée (article R. 1336-7 du Code de la santé publique).

Le Code de la santé publique différencie trois catégories de bruits de voisinage :

- **Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité** (article R. 1334-31 – CSP). Par exemple des bruits provenant d'une chaîne hi-fi, d'abolements, d'appareils électroménager, de travaux de bricolage... ;
- **Les bruits provoqués par des activités** (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) (*articles R. 1334-32 à R. 1334-35 – CSP) ;
- **Les bruits provoqués par des chantiers** (article R. 1334-36 – CSP)

Les éléments constitutifs de l'infraction varient pour chaque typologie de bruit. Par exemple, pour ce qui est de l'intensité, lorsque les bruits proviennent d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale (des commerces, des bars...), les auteurs peuvent être sanctionnés si la différence entre le niveau de bruit ambiant et le bruit générateur d'une nuisance est supérieure à 5 décibels (dB) en journée (de 7h à 22h)

Quelles sont les heures de nuisance sonore ?

On peut parler de nuisance sonore à toute heure du jour ou de la nuit dès lors qu'il y a, encore une fois, répétition, intensité ou durée des sons considérés comme gênant. En revanche, certaines activités bruyantes sont réservées à certaines plages horaires uniquement. C'est notamment le cas des travaux bruyants, qui sont généralement interdits entre 20h et 7h du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés. Les petits travaux de bricolage, eux, peuvent généralement être réalisés entre 8h et 12h, entre 14h et 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches.

***Article R1334-32**

Lorsque le bruit mentionné à l'article R. 1334-31 a pour origine une activité professionnelle autre que l'une de celles mentionnées à l'article R. 1334-36 ou une activité sportive, culturelle ou de loisir, organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée si l'émergence globale de ce bruit perçu par autrui, telle que définie à l'article R. 1334-33, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article.

Lorsque le bruit mentionné à l'alinéa précédent, perçu à l'intérieur des pièces principales de tout logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, est engendré par des équipements d'activités professionnelles, l'atteinte est également caractérisée si l'émergence spectrale de ce bruit, définie à l'article R. 1334-34, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article (1).

Toutefois, l'émergence globale et, le cas échéant, l'émergence spectrale ne sont recherchées que lorsque le niveau de bruit ambiant mesuré, comportant le bruit particulier, est supérieur à 25 décibels A si la mesure est effectuée à l'intérieur des pièces principales d'un logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, ou à 30 dB (A) dans les autres cas.



ECOLE

Vente de gâteaux à l'école – Sou des écoles

Le Sou des Ecoles organise le **vendredi 17 octobre**, une vente de gâteaux dans la cour de l'école, dès 15h30. Ouverte à tous.

Vente au profit des projets de l'école.

1 € la part.



ENVIRONNEMENT

Participation aux semaines du développement durable

Le domaine Fellot ouvre ses portes **le samedi 11 octobre** pour vous faire découvrir ses pratiques biologiques et agroécologiques !

C'est dans le cadre des semaines du développement durable de la CAVBS (Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône) que le domaine Fellot et l'association Semons l'avenir vous proposent de venir à la découverte de l'agriculture biologique en viticulture.

Au cours d'une balade de 1 à 2 km, découvrez les différentes méthodes agroécologiques mises en place au domaine ainsi que le troupeau de vaches de races rustiques élevées sur le site.

Infos pratiques

Samedi 11 octobre 2025

2 créneaux à 10h30 et 16h

Domaine Fellot, 1051, chemin de Pierre Filant, Rivolet

Inscription obligatoire : developpement.durable@agglomeration-villefranche.fr



ASSOCIATIONS

Classe en 6 – Vente de saucisson et lard au gène

Avant de fêter dignement nos conscrits, la classe en 6 vous attend nombreux pour ravir vos papilles avec son saucisson et son lard au gène. Nous vous invitons donc à venir nous retrouver **le dimanche 12 octobre prochain à la maison du centre bourg à partir de 10h30** autour d'une sympathique buvette. (Re) découvrez notre spécialité composée d'un saucisson entier ou 400g de lard généreusement arrosé de sauce vigneronne dont nous gardons le secret et le tout accompagné de pommes de terre au prix de 12€ la part.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos parts auprès d'Amandine (0682899183).

A très vite.

La classe en 6 prête à fêter ses conscrits !

Classe en 6 - Où sont passés les conscrits ?

Ton année de naissance porte le magnifique chiffre 6 à la fin ? Tu aimes la convivialité ? Tu es toujours prêt à faire de nouvelles connaissances ? Porter haut les couleurs de ta nouvelle dizaine à venir ne te fais pas peur ?

Les conscrits de la 6 t'accueillent dans une classe sympathique, sans chichi, prête à fêter ses nouvelles décades. Tu es partant ?

Alors fais nous signe en contactant Amandine (0682899183) ou classe6rivolet@gmail.com.

Nous t'attendons le dimanche 12 octobre pour notre vente annuelle où nous nous ferons un plaisir d'échanger avec toi. À bientôt.

Association Hippotoufer

STAGES DE CIRQUE (Vacances d'automne) avec Noémie Crozier (Cie les Mots de la Lune)

Cirque toutes techniques avec présentation d'un spectacle ou d'une démonstration devant les familles, en fin de stage.

Infos et Inscriptions sur dindesfolles.com

Pour les enfants (à la salle des fêtes)

- 4 à 6 ans : du lundi 27 au mercredi 29 octobre de 9h30 à 12h.

- 7 à 10 ans : lundi 27, mardi 28 octobre de 9h30 à 16h30 et mercredi 29 de 9h30 à 12h

NOUVEAU : Temps de garderie possible, sur demande, de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 17h30

Pour les Ados (à la salle de motricité)

- 11 à 17 ans : mercredi 29 octobre de 14h à 16h30, jeudi 30 et vendredi 31 octobre de 9h30 à 16h30

NOUVEAU : Temps de garderie possible, sur demande, de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 17h30

STAGES CHANSONS ET MUSIQUE (Vacances d'automne) avec Laurent Felot

Ateliers dédiés aux enfants de 10 à 16 ans, musicien ou pas, peu importe !

Le but est de créer à plusieurs des chansons, des poèmes, des histoires et de les mettre en musique avec ce que l'on sait faire ou jouer.

Infos et Inscriptions sur dindesfolles.com

Pour les Ados de 10 à 16 ans :

Du lundi 27 au Vendredi 31 octobre de 9h30 à 17h30 au Studio Rouge à Rivolet.

Qui dessinera l’AFFICHE du prochain PETIT FESTIVAL DES DINDES FOLLES.

Le concours est lancé et ouvert à tous·tes.

Pour participer, tu peux envoyer un croquis élaboré de l’affiche (pas une version finale !), pour que nous ayons une idée d’où tu souhaites aller et pouvoir imaginer le rendu final.

Ça se passe par mail avant le 15 novembre prochain (communication@dindesfolles.com).

La personne sélectionnée gagnera un pass 3 jours pour le festival, et tout notre amour !

Infos et cahier des charges sur dindesfolles.com

La Classe en 3 vous attend !

*Dimanche 26 octobre à partir de 10h30 : **Vente de choucroute à emporter***

Rendez-vous sur la place de la Bascule (place en bas du village) pour notre traditionnelle vente de choucroute à emporter.

Une buvette sera également à votre disposition sur place.

Venez nombreux partager un moment chaleureux et convivial avec nous !

ASL Les Rivoliennes - Randonnée mensuelle

*La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 26 octobre** (le 4^{ème} dimanche du mois).*

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

Classe en 1 - Soirée Halloween

Classe en 1 - Soirée Halloween

Avis à tous les fantômes, sorcières, monstres en tous genres, Rivolien·nes, petit·es et grand·es.

La classe en 1 vous attend nombreux pour cette quatrième édition soirée Halloween !

Rdv le 31 octobre à la salle des fêtes à partir de 18h.

Au programme : conte à 19h, maquillage, concours et défilé de déguisement, selfiewall et autres surprises !

Buvette et restauration sur place ou à emporter avec Camio Di Pizze et ses pizz'halloween.

Entrée 6€ pour les 2 - 18 ans. Nous vous attendons nombreux !

La Mairie de RIVOLET

Bravo à la famille Carlier et à la famille Aulas qui ont trouvé la perle rare du mois de septembre qui était le milan royal / milan noir.

Qui suis-je ?

Ah, enfin voilà mon tour ! Je suis discret certes, mais tout de même, ce n'est pas une raison pour ne pas deviner qui je suis ! Je suis un « traine-buissons » et j'apprécie vos haies de jardins. Vous me confondez avec mon cousin le moineau alors que mon bec est bien plus fin et adapté à mon régime d'insectivore. Il est vrai que mon costume gris de cendre sur ma tête et ma poitrine avec des flammèches brun-roux sur les flancs ressemble à celui qui fait du raffut au bord du chéneau. Mais j'ai des pattes plus longues que lui ! Ma particularité ? Accrochez-vous, c'est d'être « Polygynandre ». Bon, je reconnais que ce n'est pas écrit sur mon plumage, mais j'ai cette capacité à m'accoupler avec plusieurs femelles et c'est la même chose pour ces Dames ! Ainsi pas de jaloux et un bon brassage génétique. Prenez le temps de mater vos haies qui perdent leurs feuilles pour découvrir qu'il n'y a pas que le rouge-gorge qui habite près de chez vous.